

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 février 2009

PROTECTION DE LA CRÉATION SUR INTERNET - (n° 1240)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 42

présenté par  
M. Riester, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE 2**

Supprimer l'alinéa 36.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

(article L. 331-16 du code de la propriété intellectuelle)

L'alinéa 36 de cet article 2 codifie à l'article L. 331-16 du code de la propriété intellectuelle des dispositions transitoires relatives à l'installation de la commission de protection des droits de la HADOPI. Cette codification n'est pas nécessaire et il est préférable de transférer les dispositions en cause à un autre endroit du texte.